

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE DE DROIT ET ÉCONOMIE

- **Coefficient 16, durée 4 heures, notée sur 20 points**
- **L'épreuve se compose de 2 parties séparées et équilibrées (2h droit et 2h éco) des questions avec corpus documentaire, chaque partie est notées sur 10 points**

L'épreuve terminale du baccalauréat de droit-économie est composée de deux parties distinctes, une en droit et une en économie. Chaque partie comprend des documents de nature juridique ou économique, ainsi qu'un questionnement portant sur ces documents et, de façon complémentaire, mobilisant des connaissances du candidat en lien avec les programmes et des éléments de sa culture économique et juridique.

L'évaluation de l'épreuve de droit-économie STMG porte sur le programme de droit-économie de la classe de première STMG, ainsi que sur les trois premiers thèmes de droit de la classe de terminale STMG et les trois premiers thèmes d'économie de la classe de terminale.

Ne seront donc pas évalués à l'épreuve écrite de la spécialité les derniers thèmes de chaque partie :

- Thème n° 8 de droit : Dans quel cadre et comment entreprendre ?
- Thème n° 9 d'économie : Comment concilier la croissance économique et le développement durable ?

Partie juridique :

Une situation concrète suffisamment complexe pour que les élèves puissent en faire un travail d'analyse et de qualification des faits importants,

Un corpus documentaire fourni en annexe qui peut comprendre des extraits de contrats, des décisions de justice, des textes de lois et règlements, voire des commentaires de décisions de justice,

Un questionnement qui induit la construction d'une argumentation juridique permettant de résoudre le problème juridique posé dans la situation, les mêmes faits pouvant donner lieu à deux argumentations différentes et opposées,

Une dernière question qui permet à l'élève d'explicitier le sens d'une règle de droit et d'analyser son évolution ou les enjeux, en particulier en lien avec les évolutions du contexte économique ou social.

La partie juridique vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- Qualifier juridiquement une situation ;
- Identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- Indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- Utiliser un vocabulaire juridique adapté ;
- Expliquer le sens d'une règle juridique et de son évolution ;

La partie juridique est prévue pour être traitée en 2h

Partie économique :

Un corpus documentaire économiquement fondé (sources institutionnelles ou scientifiques),

Un questionnement progressif qui porte sur ce corpus documentaire en lien avec les capacités décrites dans le programme,

Une de ces questions peut donner lieu à un calcul économique. La calculatrice est donc autorisée.

Dans les indications méthodologiques générales : l'élève doit développer les capacités suivantes :

- [...] mobiliser les données observées pour calculer de nouvelles statistiques (cf. valeur ajoutée, coût marginal)

Dans la définition de l'épreuve finale :

- Réaliser des calculs économiques en lien avec les notions traitées dans le programme.

Le questionnement doit être progressif en termes de difficulté et de volume de réponses attendues des candidats. Les premières questions peuvent nécessiter des calculs économiques simples, en relation avec le programme. Dans ce cadre, la calculatrice électronique sera autorisée. Ces questions permettent à l'élève de réactiver des connaissances économiques et de mesurer sa capacité à comprendre des données économiques, en particulier celles qui figurent dans la documentation fournie. Elles conduisent logiquement à la dernière question qui propose à l'élève de développer une argumentation sans être toutefois une compilation des réponses préalables. Cette argumentation qui mobilise des concepts et des mécanismes économiques répond à une problématique clairement exposée, en lien bien sûr avec le programme d'économie.

La partie économique vise à évaluer si le candidat est capable d'analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente eu regard du problème posé.

- Expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré à partir de ses connaissances et des informations fournies dans la documentation.
- Interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports.
- Réaliser des calculs économiques en lien avec les notions traitées dans le programme.
- Répondre à une question relative à des débats actuels sur l'économie de façon argumentée.

La partie économique est prévue pour être traitée en 2h

Grille d'évaluation (indication d'évaluation, attendues...) de la question argumentative d'économie :

- Construction de l'argumentation : *(autour de 2 points)*
 - o Cohérence des arguments avec la question posée *(autour de 0,5 point)*
 - o Logique globale de l'argumentation *(autour de 0,5 point)*
 - o Présentation d'un point de vue argumenté *(autour de 1 point)*
- Arguments et concepts *(autour de 3 points)*
 - o Construction des arguments : Type AEI (Affirmation – Explicitation – Illustration) *(autour de 2 points)*
 - affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple
 - Au moins trois arguments sont attendus
 - o Utilisation pertinente des concepts économiques *(autour de 1 point)*